



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°200 du 4 octobre 2012

SOMMAIRE

- Rapport de la Commission Exécutive du SNTRS-CGT du 27 septembre 2012
- Compte rendu de la réunion Président du CNRS – Organisations syndicales du 24 septembre 2012

Daniel Steinmetz

Le projet de Traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), plus connu sous le nom de pacte budgétaire, va dans les prochaines semaines être soumis à ratification par le parlement français.

Avec la confédération européenne des syndicats, la CGT juge ce traité inacceptable car il est économiquement absurde, socialement insupportable et qu'il menace la démocratie. En instaurant une « règle d'or » qui pose un principe d'équilibre ou d'excédent budgétaire pour les comptes publics de tous les états, il obligerait à des coupes drastiques dans les dépenses publiques qui ne feraient qu'accentuer la récession et aggraver le chômage. En prévoyant l'obligation « de réformes structurelles » sous le contrôle de la commission européenne, dans le cas de dépassement des critères de convergence, il programme des reculs sociaux sans précédent.

En donnant à la Commission Européenne et à la Cour européenne de justice un droit de contrôle sur les budgets nationaux, assorti de la possibilité de sanction financière, il marginalise les parlements démocratiquement élus.

En France, le projet de budget 2013 s'inscrit déjà dans cette perspective en prévoyant 10 milliards d'économie et 20 milliards d'impôts supplémentaires. Pour la Fonction publique de l'Etat, le Gouvernement a déjà annoncé que ceci se traduirait par des milliers de suppressions d'emplois dans les ministères dits non prioritaires et le gel de la masse salariale des agents de l'Etat.

Après débat, la CE a voté la motion suivante par Motion proposée au vote de la CE du SNTRS-CGT par 29 pour et 4 abstentions.

Pour s'opposer aux orientations néfastes du Traité pour la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG), le SNTRS-CGT appelle les personnels à :

- **signer la pétition initiée par la CGT « pour une Europe vraiment sociale »,**
- **à s'inscrire dans toutes les initiatives organisées en région pour inciter les parlementaires à ne pas voter le TSCG,**
- **à participer massivement à la manifestation unitaire « pour une Europe solidaire et dire NON au traité d'austérité » organisée à Paris le dimanche 30 septembre 2012 (départ 13h30 de Nation).**

Le TSCG veut rendre institutionnelle l'austérité qui a déjà été mise en œuvre par les gouvernements précédents et que poursuit le gouvernement actuel.

Nous appelons les personnels de la recherche à participer à la journée d'action et de grève du 9 octobre 2012 pour défendre l'emploi et l'industrie et à la journée du 11 octobre 2012 pour la défense des retraites.

Dans notre secteur, nous revendiquons notamment :

- **la titularisation de tous les personnels non permanents qui travaillent sur des postes pérennes**
- **la création d'emplois dans les organismes et les universités pour répondre aux besoins de développement de la recherche et de la formation**

Quelques mots sur le TSCG lui même.

Le traité est court avec seulement 17 articles et relativement facile de lecture, ce qui n'était pas le cas de celui de Maastricht ni du traité constitutionnel proposé au Référendum de 2005.

Cependant, il s'appuie sur d'autres textes : celui du MES (mécanisme européen de stabilité) et deux règlements additionnels, le « Two pack ». En droit européen, les règlements s'appliquent de façon automatique sans avoir besoin d'être transposés en droit national, ils introduisent une surveillance encore plus tatillonne que le TSCG.

Ce n'est pas tout à fait un traité, mais un accord contraignant entre parties puisque la Grande Bretagne et la république tchèque ont refusé de le signer. Cependant il suffira d'être approuvé par 12 Etats pour entrer en application. Traité entre les parties : cad qu'un état peut à tout moment en dénoncer un autre état auprès de la cour de justice pour le faire condamner à une amende égale à 0,1% du PIB. **Article 8**

Article 1 Le traité fait référence à la recherche de croissance durable, emploi, compétitivité, cohésion sociale. On sait comment ces mots sont dévoyés

L'accord prévoit deux objectifs budgétaires pour les Etats

Article 3 : Equilibre budgétaire structurel de 0,5 % du PIB au plus

Article 4 : Le retour à une dette égale au plus à 60 % du PIB, se fait par 1/20 par an de l'excès par rapport aux 60%.

Pour la France cela signifie qu'avec un PIB 2000 milliards, et une dette de 1700 milliards ; soit 89% du PIB, cela représente 28 milliards tous les ans à rembourser donc à supprimer d'un budget de 370 milliards.

La puissance des marchés financiers sortira renforcée du TSCG, jamais il n'est fait référence à un autre rôle pour la BCE, qui devrait continuer à prêter aux banques à un taux de 1%, en leur permettant de re-prêter aux états aux états et non pour autant pouvoir prêter aux Etats directement.

C'est l'austérité à perpétuité, et l'absence totale de toute politique sociale.

La zone Euro, en ne permettant plus aux Etats en situation économique difficile de dévaluer leur monnaie pour retrouver de la compétitivité, introduit une quasi « dévaluation intérieure » qui impose la baisse des salaires en espérant donner de la compétitivité aux produits fabriqués sur place. Mais cela a toujours échoué comme le montre la situation de la Grèce et de l'Espagne.

Le social est définitivement tiré vers le bas. Il y a un risque pour la démocratie avec un poids excessif et définitif de la technocratie européenne. Les crises économiques à venir ne peuvent que créer une crise prévisible, avec l'éclatement de la zone euro et la montée des populismes.

La rigueur budgétaire annoncée

L'effort de redressement budgétaire sera de 37 milliards d'euros en 2013. Aux 30 milliards d'euros que cherchera le projet de budget qui sera présenté demain vendredi 27 septembre en conseil des ministres - 10 milliards sur les dépenses et 20 milliards en hausses d'impôts - s'ajouteront les 7 milliards déjà votés dans le budget rectificatif voté en juillet.

Le gouvernement s'est engagé à ramener le déficit public de 4,5 % du produit intérieur brut fin 2012 à 3 % fin 2013. Il compte pour cela sur une croissance économique de 0,8 % en 2013, une prévision supérieure à celle prévue par de nombreux économistes.

Le 30 milliards qui seront présenté le vendredi 27 septembre se décomposent en 10 milliards d'économies, et 20 milliards d'impôts, qui seront nous dit-on également répartis entre les entreprises et les particuliers. Mais au delà de la mesure symbolique de l'impôt à 75% pour les revenus supérieurs au million d'euro, les classes moyennes seront touchées par le gel des tranches de l'impôt sur le revenu.

Difficile pour le moment de faire la part des choses, mais les coupes sombres dans les divers budgets publics, y compris celui de la protection sociale ne seront pas sans conséquences sur les salariés, les sans emplois et les retraités.

Il ne faut pas oublier par ailleurs que nos salaires de fonctionnaires seront à la baisse, simple conséquence de l'augmentation du taux de cotisation à la retraite. Déjà les estimations de perte de pouvoir d'achat pour 2013 sont de 0,6%. On évoque également l'augmentation de la CSG pour financer la protection sociale et la dépendance.

Que se passera t-il si la croissance s'effondre au delà des prévisions ? Quelles seront les coupes budgétaires en 2014 et 2015 pour passer en deçà des 3% de déficit du PIB : quelles coupes nouvelles frapperont les budgets publics ?

L'emploi

Le chômage officiel dépasse les 3 millions. L'INSEE vient d'annoncer que le nombre de pauvres en France a augmenté de 440 000 en un an. La CGT estime que 75000 suppressions d'emplois sont prévues pour les mois à venir. Elles vont frapper de nombreux secteurs. L'automobile est en première ligne. Mais, dans un secteur aussi profitable que l'industrie pharmaceutique, Sanofi veut lui aussi fermer deux centres de recherches, à Toulouse et à

Montpellier. Le secteur du médicament est pourtant plus que juteux : les profits de Sanofi sont de 8,8 milliards d'euros, et 3,5 milliards € de dividendes ont été distribués aux actionnaires en 2011. Avec un plan d'économies prévu à 2 milliards d'euros, l'objectif de C.Viehbacher, PDG de Sanofi, est d'atteindre en 2014 une rentabilité de 50%. Il faut dire que, si le taux de l'impôt sur les sociétés en France est fixé à 34,4 % notamment pour les PME, il est voisin de 23% à peine pour Sanofi sur la période 2005-2010. Pire, les impôts payés par SANOFI en 2011 ne sont que de 455 millions euros, soit un taux de 9%. Cette baisse globale est liée à un accord entre les autorités fiscales françaises et US sur les redevances de médicaments vendus par des tiers aux USA. En contrepartie, pour ces « services rendus », le PDG a touché en 2011, plus de 7 millions € soit 20 000 € par jour ! Et, de plus, des retraites chapeaux, sont assurées aux dirigeants. Et pour cette gestion scandaleuse, la « nation reconnaissante » a versé à Sanofi 130 millions de crédit d'impôt recherche par an alors que le groupe fracasse sa recherche !

Mme Parisot matraque sur le coût du travail et le besoin de plus de flexibilité. Pour améliorer la compétitivité des entreprises, tout est mis en œuvre pour décourager les salariés et laisser penser que les destructions d'emplois, la précarité, les bas salaires sont des fatalités. Le patronat n'a pas cédé d'un pouce sur sa volonté de maintenir ses privilèges et les dividendes des actionnaires.

L'agenda social s'annonce chargé avec les suites de la conférence sociale. Un cycle de négociation va s'engager dès octobre. Les attentes envers le gouvernement sont encore fortes, malgré la baisse de popularité de celui-ci.. Le lobbying du patronat continue. La CFDT entame le discours de la moralisation de capitalisme, avec un visage plus humain et plus écologique celui-ci deviendrait-il moins exigeant ?

C'est bien par la mobilisation des salariés que nous pourrons faire bouger les lignes. Le 9 octobre, l'action européenne pour la défense de l'industrie se prépare. Le 11 octobre c'est une journée d'action unitaire de retraités qui est annoncée.

Pour ce qui concerne le 9 octobre, le BN propose de sortir un tract spécifique du SNTRS-CGT dans lequel nous faisons le lien entre la défense de la recherche publique et de ses salariés avec ceel de l'industrie.

Les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche

Ces assises correspondent à un engagement de campagne de François Hollande. Après 10 ans d'attaques frontales contre les principes qui fondaient l'organisation de notre système d'enseignement supérieur et de recherche, d'attaques contre la démocratie et les valeurs du service public, les personnels sont en attente d'un vrai changement. C'est particulièrement vrai pour les EPST qui ont été en première ligne pour être transformés en simple agences de moyens.

Nous avons demandé, dès le 6 mai, des mesures immédiates pour résorber la précarité, restaurer les finances des laboratoires et débloquent les carrières. Le gouvernement n'a pas répondu à ces demandes. Les déclarations de Mme Fioraso ont jeté beaucoup d'entre nous dans la perplexité : veut-on seulement simplifier le mille feuille, aménager la LRU, étendre les IDEX aux régions qui ont été oubliées ? Le fait que les revendications des personnels soient repoussées à la négociation entre partenaires sociaux et que la question des moyens ne soit pas abordée dans les assises est problématique et inquiétant.

Le SNTRS-CGT estime cependant que face à toute les voix du conservatisme libéral qui vont plaider le maintien d'un quasi statu quo, les personnels doivent s'exprimer. Nous vous appelons à faire remonter vos revendications, contribuer éventuellement par écrit dans toutes les réunions qui se tiendront dans les régions. Pour cela la meilleure manière de faire est de réunir nos collègues et de débattre en assemblées générales. Les textes et les motions qui seront votées dans ces assemblées générales doivent remonter. Des rassemblements peuvent être envisagés lors des réunions régionales et nationales pour faire entendre vos revendications. Nous devons faire pression pour un vrai changement. Il faut organiser des AG, préparer des interventions écrites, distribuer le 4 pages.

Il est utile de rappeler la position de principaux acteurs dans les assises.

Le CNRS : « On assiste à l'émergence de sites d'enseignement supérieur et de recherche, préfigurant de futures grandes universités de recherche, pluridisciplinaires et visibles à l'échelle internationale. Le rapprochement entre universités et grandes écoles (avec la participation active du CNRS) a été réalisé avec succès à Bordeaux et en Lorraine par exemple. Il est en passe de réussir à Saclay, malgré l'énormité du chantier.

Le CNRS participe, par son rapprochement stratégique avec les universités et les écoles, à la structuration territoriale de la recherche, tout en faisant profiter chacun des sites partenaires, de sa vision nationale et internationale de la recherche. Un réseau d'une trentaine d'universités de recherche d'un nouveau type sera de nature à simplifier considérablement le paysage de l'ESR,

Le processus IDEX n'est pas la fin de l'histoire, ce n'est que le commencement du processus de structuration territoriale de l'ESR.

En contrepoint de cet ancrage territorial renforcé, le CNRS doit continuer à assurer des missions qui sont de l'ordre de la cohérence nationale de la recherche française. Les missions nationales et internationales, au service de l'ensemble de l'ESR, concerne la veille scientifique sur les thématiques de rupture, le financement et la conduite de projets de longue durée, la détection et le soutien des équipes de qualité, les TGIR, les réseaux de plateformes, les grands programmes de recherche, la coordination des agendas des partenaires vis-à-vis des grands enjeux européens (ERA) et internationaux, et une vision pragmatique et complète de la valorisation, en liaison étroite avec les acteurs territoriaux et les entreprises de toute taille. »

Signalons que dans ce contexte, le CEA revendique la conduite de la recherche dite technologique.

Les régions de France ont écrit en juillet : « La mutation du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche appelle par ailleurs un dialogue renforcé entre les acteurs académiques et leurs territoires qui est au cœur des réflexions stratégiques à conduire pour la préparation de l'avenir. La future loi de décentralisation doit donner aux Régions la pleine responsabilité du développement économique et de l'innovation

Sur le plan de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'État conserve la maîtrise du cadrage national des diplômes ... de la prospective et des stratégies nationales scientifique et technologique, ainsi que la tutelle et le financement des organismes nationaux de recherche et des établissements d'enseignement supérieur.

La Région a pour mission de contribuer au développement de la recherche et de l'innovation, notamment par :

- l'organisation de la coordination entre recherche, formation et entreprises et la coordination des dispositifs publics associés du territoire, dont le dispositif territorialisé de transfert et de diffusion technologiques ;
- le pilotage de l'appui aux clusters et pôles de compétitivité en Régions (par ailleurs, les Régions sont parties prenantes de la conduite et de l'évaluation de la politique nationale des pôles de compétitivité suivis par l'État au titre des filières stratégiques) ;
- le développement et la diffusion de la CSTI ;
- la maîtrise d'ouvrage de projets de recherche liés à la politique de développement du territoire régional.

La Région a pour mission de contribuer au développement de l'enseignement supérieur, notamment par :

- l'animation de la concertation visant à coordonner la carte des formations supérieures ;
- le pilotage des politiques liées au logement étudiant et aux conditions de vie étudiante (hors bourses nationales) ;
- la maîtrise d'ouvrage de la construction et de l'entretien des établissements, sur la base du volontariat et dans le cadre d'une expérimentation.

À ce titre, la Région participe à la gouvernance des établissements et à l'élection du Président d'Université.

La CPU : « C'est autour d'universités autonomes et socialement responsables que doit se renouveler l'organisation du service public national d'enseignement supérieur et de recherche

Les universités sont des opérateurs à part entière de recherche, d'innovation et de valorisation, dans un partenariat équilibré avec les organismes de recherche qui ont un rôle essentiel à jouer.

Elles doivent, en partenariat avec les opérateurs nationaux et les collectivités territoriales, être **l'un des principaux moteurs d'écosystèmes de l'innovation** indispensables au renouveau social et économique de notre pays. »

Que pouvons-nous dire des conventions de site préconisées par le CNRS ?

Nous revendiquons bien évidemment un rôle national pour le CNRS dans la conduite de la recherche et de ses laboratoires. Ce rôle passe notamment par le CoCNRS qui doit définir la prospective et repérer les laboratoires le plus performants.

Cependant, dans la période récente comment se sont passées les évolutions ; Le CNRS a revendiqué l'accompagnement de la mise en place de grandes universités de recherche. Cela veut notamment dire que pour les projets IDEX, le d'excellence a été défini par les seules universités, avec comme seule instance scientifique éventuelle le conseil scientifique de l'université. Le CNRS n'intervenant que par raccroc.

Comment le CNRS est-il organisé en région. Un délégué régional de moins en moins compétent sur son territoire, un directeur scientifique d'institut référent régional. Ce dernier n'ayant jamais visité les labos de la délégation dont il a la charge, puisque les instituts seuls ont cette prérogative. Les labos concernés n'ont quasiment jamais été consultés voire informés. Que ce soit par le biais de leur directeur ou des conseils de laboratoire.

Il y a donc un pilotage exclusif de la seule direction nationale qui ne peut que céder aux pressions locales.

Il faut réfléchir à l'évolution en cours. Le dispositif actuel est tout à fait insuffisant. Il faut que les labos concernés aient leur mot à dire sur les conventions de site. C'est le minimum démocratique. Pourquoi ne pas proposer la mise en place de collectifs de directeurs d'unité assistés par conseil consultatif régional ?

Pour conclure :

Un mot sur la précarité. C'est pour nous un enjeu majeur. Il faut appliquer la loi Sauvadet, il faut élargir à la titularisation des précaires sur poste pérenne. Dans l'immédiat il faut arrêter les fins de contrats abusives. Cependant, la lutte est complexe car dans le secteur des sciences de la vie notamment, certains font pression pour déroger au code du travail et ressusciter le contrat de projet. Voir par exemple l'intervention de Chneiweiss et al. sur le site Ile de France des assises : « *Il faut autoriser les contrats de travail dits d'objectif ou de chantier dans les universités et les organismes de recherche* »

A propos de la mise en œuvre de la réforme des catégories B et NES (nouvel espace statutaire). Même si le CNRS s'est engagé à continuer de recruter les Bac+2 en AI, à terme la situation est intenable pour les techniciens. Il faut obtenir la renégociation de cette réforme.

Réunion Président du CNRS - Organisations syndicales du 24 septembre 2012

La réunion commence à 10h14. A. Fuchs marmonne une excuse en arrivant tardivement.

Tous les syndicats sont représentés sauf Sud Recherche EPST (3 SNTRS, 3 SGEN, 3 SNCS, 3 UNSA, 1 FO, 2 SNIRS)

Pour l'administration : Alain Fuchs, Xavier Inglebert, Christophe Coudroy, Ghislaine Bec, Sabine Querbouet

Pour le SNTRS-CGT : Daniel Steinmetz, Lorena Klein, Josiane Tack

Les syndicats ayant envoyé des questions écrites, A Fuchs propose de les traiter dans l'ordre d'arrivée. Sauf qu'elles étaient listées par l'ordre alphabétique des OS...

Le budget 2013

XI explique qu'il leur est interdit d'avancer des chiffres sur le budget, avant la déclaration du gouvernement prévue le 27 septembre. L'administration du CNRS ne pourra pas faire de communication avant le 3 ou le 4 octobre ; il propose de traiter ce sujet le 4 octobre lors du Conseil Scientifique (après-midi) et, éventuellement, lors du pré-Comité technique (matin).

UNSA : Vous ne pouvez pas nous en parler du budget, mais vous devez pouvoir nous en parler sur la loi de finances rectificative qui est actée depuis juillet, à savoir 25 Millions d'euros amputés pour la recherche, dont 10 millions pour le CNRS. Peut-on savoir comment cela sera répercuté pour le CNRS ?

XI : les annulations de financement portent sur la mise en réserve, au CNRS elle est de l'ordre de 18 millions. Le CNRS ne sera pas touché, mais, vu les délais, il ne croit pas que l'on aura plus d'argent en cette fin d'année.

Les CDI

XI : Très fâché à cause d'un tract mettant en cause le CNRS (« *c'est indécent, plein de mensonges, on fera une déclaration liminaire lors du CT pour faire la mise au point* ») par rapport à l'application du décret sur le NES (ce n'est pas le SNTRS). De même, le CNRS n'a pas non plus interprété la loi Sauvadet, comme il n'a pas interprété le décret sur la NES.

Nous devons traiter le cas des multi-employeurs. Le problème soulevé par la circulaire Lebranchu, concerne les CDD sur multi-employeur avec le même poste de travail. Le ministère travaille sur la notion de « même poste de travail ». Pour cela, le CNRS collecte les différents cas de figure qui lui remontent de la part des CDD, sur les différents cas de multi-employeur avec un même poste de travail possible. Il y a autant de CDD que de cas différents. Nous devons essayer de faire des catégories et des sous catégories que l'on va transmettre au ministère pour aider à définir la notion de poste fixe. Nous ne ferons pas de recensement, il faut que les agents se manifestent

XI : rappelle qu'au niveau juridique une circulaire est bien en dessous de la loi, il y a de nombreuses jurisprudences la dessus ; se pose aussi la question s'il y aura la même application pour les IT et les chercheurs ...

SNTRS-CGT : Prend acte du changement d'attitude de la part du MESR et du CNRS. Il faut des mesures conservatoires pour maintenir les ayant-droit dans leur emploi. Comment traiter ces cas ? La masse salariale : il faut avoir un transfert entre l'ANR et le CNRS !

XI : ne peut pas répondre à ça, la masse salariale pour financer les emplois réservés est décidée par les parlementaires.

UNSA : insiste sur les mesures conservatoires et demande des garanties. Quid des agents mis à la porte ? Quelle attitude morale vis-à-vis des agents ?

XI : Il n'y a pas de réponse de la part du MESR. Ils n'ont pas des statistiques, car ils possèdent que les remontés des agents. Il faut remonter tous les cas de multi-employeur, l'établissement a besoin de savoir qui est dans ce cas, car il y a que des cas particuliers. Il demande que le personnel précaire se manifeste (!). Remonter des cas, trouver une règle, des cas concrets, schéma type pour pouvoir remonter au ministère par la suite.

SNCS : ce discours ne passe pas, l'administration doit savoir qui elle emploie, on trouve bizarre que le CNRS ne soit pas capable de renseigner et recenser les agents qui travaillent. 9000 agents précaires ça fait un sacre problème !

XI : se fâche ... « *Vous dénigrez le CNRS qui est le seul à proposer une charte aux précaires. Nous ne considérons pas les agents comme des kleenex* »

Les assises

A. Fuchs : le dispositif a été fixé par le ministère. Le CNRS a mis en place une adresse mail pour le dépôt des contributions. Ces contributions seront remontées via les délégations régionales, qui ne mettront pas de filtre. Elles auront en charge de transmettre les propositions au CNRS ainsi qu'aux assises au niveau régional. Ensuite pour ce qui est du CNRS, une synthèse au niveau des contributions sera effectuée au niveau du conseil scientifique de l'établissement ainsi qu'au niveau des conseils scientifiques des instituts. Il précise que la première contribution de la direction du CNRS est accessible sur le site des assises. Pour lui, le niveau du débat est dans les nuances que l'on peut trouver entre des demandes suppressions de l'AERES et l'aménagement de celle-ci par ex.

Le CNRS demande une évaluation des chercheurs en même temps que celles des laboratoires.

Fuchs demande aux syndicats comment ils contribuent aux assises.

SNIRS : fera remonter une contribution vers le CNRS et l'INSERM. Les confédérations ont été auditionnées. Insiste sur la recherche fondamentale.

SNTRS-CGT : dénonce la manière bureaucratique du traitement des assises (3 débats en Ile de France, dont un à Créteil et l'autre à Versailles), les auditions dont de nombreux départements ministériels et organismes. Il faut revenir aux revendications des personnels. On constate que la précarité est en train de devenir un mode d'organisation durable du travail, quelle décision de réorganisation doit-on prendre pour changer cet état ? De plus, dans les assises, les contraintes budgétaires ne sont jamais évoquées. Il faut également parler du lien nation/région, qui fait quoi au niveau des choix de politiques scientifiques ?

FO : la question de la territorialisation devient un vrai problème. Ils demandent l'abrogation de LRU, pas son toilettage.

UNSA : Nous avons travaillé cet été sur une contribution pour les assises, nous ne voulons pas de langue de bois, il faut parler des moyens/ressources, de l'organisation régionale. Pas contre la tribune offerte par le CNRS pour une position commune sur l'AERES.

SNCS : le processus des assises est un processus qui échappe totalement aux intéressés, la territorialisation de la recherche est une aberration (les présidents des régions veulent devenir les pilotes régionaux), les risques de dérive sont grands ; questions sur le financement, la structuration de la recherche et l'évaluation. L'expression des labos passera à la trappe !

CFDT : le problème avec les universités est : qui sera l'opérateur de recherche?

Fuchs : La direction du CNRS attend les contributions des syndicats se rapportant à l'établissement, l'administration en tiendra compte dans sa synthèse. Il continue en déplorant le manque de mobilisation des personnels sur le terrain, il faut que le CNRS contribue aux assises.

Fuchs parle de son intervention dans le cadre de son audition pour les assises : une intervention volontairement très générale, il se réserve pour plus tard. Sa contribution de 4 pages (format imposé), sera complétée par une contribution plus longue dont un lien sera référencé au niveau du 4 pages. Il y a des choses à corriger (AERES, ANR, Investissements d'avenir). Mais, il a insisté sur le fait qu'il faut prendre en compte une temporalité un peu longue pour comprendre où on va... Il est nécessaire d'avoir une réflexion sur un temps long. Il faut parler des méthodes qui sont révisables et critiquables.

Par exemple, les universités sont des établissements extrêmement morcelés, la volonté des pouvoirs publics a été de corriger cela. Il faut structurer l'ES sur la base d'universités pluridisciplinaires. Les établissements qui ont fait leurs preuves tels que les grands organismes, les grandes écoles et les universités doivent travailler ensemble.

Les tentatives d'autonomie des universités au cours du temps, tendaient à ne pas morceler les universités. Le CNRS a un rôle à jouer, aider à l'organisation sur des sites et non pas sur des régions... Il fait la différence entre les politiques de site et politiques de région. (Dans une même région il peut avoir plusieurs sites universitaires).

Que des régions veulent aller dans le sens d'une politique de région c'est une chose ... l'avis de la région est légitime, mais ce n'est pas aux pouvoirs régionaux à faire la politique scientifique de site.

Le CNRS, veut discuter avec les conseils régionaux, pour examiner ensemble les investissements d'avenir, ainsi que d'autres types d'investissements mais sur les sites.

Pour ce qui est des investissements de type Equipex et Labex : le coup est parti ... on ne pourra pas revenir en arrière.

Fuchs déclare : le PRES n'est pas le mode d'organisation idéal.

- il faut prendre en compte la valeur ajoutée du CNRS, (par ex. sur Clermont-Ferrand)

- il n'est pas raisonnable que les conseils régionaux participent à l'élection des présidents des universités.

- il faut différencier la notion de territoire et de région, restons sur l'idée de politique de site. Ne parlons pas de régionalisation.

On doit trouver un bon équilibre entre une vision nationale et une politique de site

Les Idex tels qu'ils sont à l'heure actuelle cela n'est pas viable (8+2). On ne peut pas structurer la recherche à moins de 20 sites sur lequel le CNRS veut s'associer ... en plus des 20 sites, il faut aussi compter sur ce que le CNRS appelle « les pépites de recherche ».

Aujourd'hui à l'intérieur des Idex se trouve tout l'argent des Labex, on ne peut pas supprimer les Idex facilement, par contre il faut les faire évoluer. Ils n'ont pas à rester tels qu'aujourd'hui. La notion de périmètre d'excellence est dépassée. Le CNRS milite pour une évolution du cadre et statuts juridique des Idex, il faut faire autre chose que les FCS, EPCS, grands établissements. Il faut faire évoluer la loi pour faire autre chose qu'un toilettage de la LRU.

Il faut entendre les grandes écoles ... ça ne veut pas dire qu'on ne va pas faire évoluer les structures. Il faut comprendre leurs craintes, peut-être légitimes ?

Le CNRS ne peut pas rester spectateur ... sinon, les universités vont développer des politiques scientifiques de site où nous n'aurons pas notre mot à dire. D'autre part, les politiques de sites doivent être faites en cohérence les unes avec les autres. Le CNRS doit travailler à faire cette cohérence nationale entre les différents sites. Le mélange d'ancrage territorial et de vision nationale est délicat, il faut trouver un schéma adéquat. Une couche de cohérence scientifique par-dessus décidée par le CNRS au niveau national et ce n'est pas à l'ANR ni à l'AERES que se décide la politique scientifique

Au niveau des structures de type EPCS, on a un gros problème de représentativité des personnels. Il faut créer des établissements ayant un statut juridique acceptable, où la représentativité des personnels soit respectée (ex : sénat académique etc.).

UNSA : il faut garder en tête que l'excellence = compétition, alors que nous voulons une coopération.

CFDT : l'exercice de la recherche s'est transformé en une pseudo-culture du tout projet. Nous demandons à ce que des crédits récurrents soient remis pour faire fonctionner les laboratoires.

A-t-on calculé le cout passe par les agences à gérer toutes ces demandes de projets ? On pourrait dégager des marges de manœuvre financière en faisant l'économie de ces couts ! La PES consomme aussi beaucoup d'argent.

Fuchs : « J'ai œuvré tout au long de l'été vers un rééquilibrage des moyens financiers avec un passage d'une partie des budgets de l'ANR vers le récurrent des laboratoires ». Les pistes proposées par le CNRS semblent suivies, mais nous ne savons pas dans quelle proportion, elles le seront...

Fuchs : nous sommes tombés dans la culture du tout projet qui demande de faire des demandes à plusieurs organismes pour arriver à boucler un seul projet ! Cette culture du tout projet a été importée de l'étranger. Le préciput en France est trop faible. Trop de succès aux programmes ANR, conduit à un appauvrissement du labo, car il faut mettre le soutien de base sur des dépenses non éligibles par l'ANR. Cela revient à appauvrir des sources financières qui étaient prévues pour compléter les programmes ANR. On aura du mal à revenir sur la culture du projet. Car beaucoup pensent que les appels d'offres sont nécessaires. Lorsqu'on discute avec les rapporteurs du budget au parlement, on s'aperçoit que la culture « projet » a beaucoup de supporters.

SNCS : on a besoin de faire de la recherche fondamentale, le CNRS devrait pouvoir en parler pour s'opposer à la culture projet.

Fuchs : plutôt que de réfléchir à des structures on doit d'abord penser à des projets scientifiques. Ex : avec une thématique d'intérêt majeur « les batteries et le stockage d'énergie » le CNRS s'est organisé de retenir en France des chercheurs, il y a le réseau national etc.

SNTRS-CGT : Comment gérer le contenu de ce que vous mettez en politique scientifique de site ? Qui va parler du contenu scientifique avec les universités au nom du CNRS en région ? Actuellement, la politique de site se fait sans les acteurs sur le terrain. Les comités consultatifs régionaux doivent-ils jouer ce rôle ? Il faut débattre du contenu avec les acteurs locaux. Le conseil scientifique de l'université ne doit pas être l'acteur majeur de ce lieu de décision. Il ne faut pas laisser le CS des universités gérer seuls des orientations scientifiques des sites. Ils ne sont pas forcément composés d'acteurs représentant la diversité des différents acteurs qui font la recherche. Comment le CNRS va-t-il articuler cela, avec son conseil scientifique national ?

Il faudrait une ambition pour le CNRS, il faut un souffle de la part du CNRS pour prendre part aux politiques scientifiques de site. Faut-il que le CNRS se redéploie ou pas sur des disciplines scientifiques qui partent en désuétude ? Faut-il réaffirmer les ambitions de l'organisme ?

Fuchs : il faut sortir du cloisonnement des sciences. On travaille dans les disciplines, on fait les promotions dans les disciplines ... on n'arrive pas à sortir de ce cloisonnement disciplinaire.

Une ambition centrale pour le CNRS, serait de construire quelque chose au moins multi-disciplinaires dans un premier temps pour ensuite arriver à de l'inter-disciplinaire.

Par ex. en physique, on peut contribuer par le travail d'inter-disciplinarité à arriver à faire du coloriage des postes.

Ensuite est évoqué la question des instituts. Il explique être arrivé comme président du CNRS après le découpage en instituts, et ne pas trouver ce découpage très judicieux. Maintenant, les instituts sont là, il faut faire avec. Il faut que le CNRS soit un et indivisible ... les instituts ne doivent pas faire éclater le CNRS.

UNSA : la proposition de concours uniques entre le CNRS et l'INSERM a été réitérée de la part de Syrota.

Fuchs dit y être fermement opposé. Il continue, le CNRS, ne laissera pas les alliances faire ce qu'elles veulent. Il faut les encadrer. Il peut y avoir des bonnes choses dans les alliances, mais ce n'est pas à elles de définir leurs champs d'actions. Il est contre le fait de financer les alliances, participer oui, concertation oui (aller à Bruxelles ensemble oui), pas les laisser tirer la couverture à soi, il faut tuer dans l'œuf toute velléité.

Question des OS où en est-on avec la RGPP ?

XI : pour le CNRS, il n'y a pas eu de suppressions de postes et la RGPP s'est limitée à :

1. dématérialisation des factures (le CNRS est à la pointe de la gestion administrative, exemplaire ! Il est innovant par rapport aux autres administrations sur la dématérialisation des factures.)
- le projet Villejuif
 - un rééquilibrage des moyens entre délégations au niveau de la composition des personnels dans les services ...

Ces projets ne sont pas contestés au niveau du ministère. Nous les poursuivrons.

L'opération Villejuif est en cours, mais il y a des problèmes de financement, nous sommes au niveau du montage financier (compliqué). La page RGPP est tournée, le CNRS n'a pas endossé les indicateurs de l'IGAENR.

Les DR et les Idex : il doit y participer. Faudra gérer les labos sur les sites en réorganisation de la recherche au national à cause des Idex.

XI : part sur les mérites de ses projets lancés dans le cadre du plan d'action, et entre autre de l'offre de service faite à destination des laboratoires qui le souhaitent en vue de leur assurer un service informatique/réseau de meilleure qualité et de la sécurité ... dans son envolée lyrique, il prétend que le CNRS peut fournir des fonctions supports pour tous les établissements !!!

En effet le CNRS propose ses services à l'AMU en matière d'achats groupés ; l'AMU va changer ses statuts pour pouvoir se mettre sur la qualité de service des achats groupés proposés par le CNRS, l'AMU va donc passer ses marchés publics via le CNRS.

Dans son enthousiasme, il cite un papier écrit par un universitaire vantant le système d'information du CNRS, et disant que les universités allaient devoir nous imiter...

Il continue en annonçant que le CNRS est prêt pour Gestlab, ce sont les partenaires qui ne sont pas prêts ! Il continue en expliquant que la DGG peut être contournée par un outil commun pour la gestion des ressources, cet outil commun est fourni par le CNRS à travers Gestlab !

Grâce à Gestlab nous serons en dotation globale de gestion de fait, cet outils doit supprimer les problèmes des financements publics !!! Gestlab est une simplification majeure. Etc.

Le NES

XI : fera une déclaration préalable contre le tract d'une OS au CT

UNSA : question de la réutilisation du budget prévu pour le NES au CNRS.

XI : pas de loi rétroactive, si c'est trop tard c'est la faute du MESR. Il prend des responsabilités sur ce qu'il est responsable.

SNIRS : rendre les postes prises sur les ITA pour l'intégration des CDI Sauvadet

Coudroy : c'est à cause du calendrier, tous les postes ont été imputés sur la campagne ITA. Et la deuxième campagne sera aussi prise sur les ITA, vu que la campagne chercheurs c'est maintenant.

Il précise que le CNRS a reçu un budget pour le NES il y a 2 ans, mais qu'il ne peut pas dire à quoi ce budget a été utilisé précisément vu qu'il a été versé dans les budgets primitifs.

XI : insiste pour dire que ce n'est pas la faute du CNRS

Coudroy : Si le décret sur le NES sort après le 1^{er} octobre, son application sera faite à partir du 1^{er} novembre.

SNTRS-CGT : insiste sur la précarité. La recherche continue à tourner avec 40% de précaires, y compris les précaires sur les plateformes. Grands instruments et ANR = précarité. Comment limiter le recours à la précarité ? Aussi, il faut abaisser l'âge de recrutement post-thèse

Quelle réflexion le CNRS, engage-t-il pour faire reculer la précarité ?

UNSA a une question sur Renater. Quel est l'avenir du CNRS dans le GIP Renater ?

Fuchs : le CNRS ne va pas quitter le GIP Renater, il en est même un acteur majeur...

XI : Au GIP Renater, il aimerait qu'on en parle un peu plus de politique générale et non pas seulement de tuyaux de l'information... bref, qu'on laisse un peu la technique pour faire du politique.

Les points qui seront abordés au CT

1- charte CDD

2- rapport d'activité de la médiatrice

3- modalité des élections au conseil administration

En pré-CT sera abordé un point sur le budget 2013.

Levée de la réunion vers 13h